

PUBLIC VISÉ

- Travailleurs manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aucun.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Risque chimique** : Articles R4412-38 et R4412-39 du code du travail.
- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
- Note : Cette formation obligatoire issue du Code du Travail ne constitue pas l'habilitation N1 de l'UIC



DURÉE DE L'ACTION

- 4 heures (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Préserver sa santé et assurer sa sécurité dans le respect des consignes établies selon les prescriptions des Fiches de Données de Sécurité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- **Équipements à mettre à disposition par l'entreprise** :
 - L'employeur peut mettre à disposition ses Agents Chimiques Dangereux (ACD), ses Fiches de Données de Sécurité (FDS), ses notices de poste, son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)
- Chaque stagiaire doit se munir des équipements de protection individuelle contre les ACD fournis par son employeur

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la compréhension des FDS et la mise en œuvre des divers EPI.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Principes de la prévention des risques chimiques.
 - > Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD) :
 - > Effets sur la santé.
 - > ACD classés Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR).
 - > Atmosphères internes.
 - > Incendie et explosion.
 - > Pictogrammes de sécurité (Système Général Harmonisé – ONU).
 - > Etiquetage des produits et Fiches de Données de Sécurité (FDS).
 - > Equipements de Protection Individuelle (EPI).
 - > Déversements accidentels.
 - > Secours en cas d'exposition.
 - > Vidéos
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Etude des FDS et de l'étiquetage des ACD de l'établissement.
 - > Identification des produits et des mesures de prévention et de protection (mise en œuvre des EPI) in situ.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.